



L'EAU POTABLE

INFORMATIONS

Madame, Monsieur,

"La Communauté de Communes Sundgau est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement depuis le 1er janvier 2019. Ainsi, la Communauté de Communes est votre unique interlocuteur pour toutes les questions s'y rapportant.

La facturation 2019 a pris du retard en raison du transfert des bases de données du logiciel de facturation de la Commune à celui de la ComComSundgau. Ainsi cette année vous n'avez reçu qu'une facture, ceci explique une période de facturation plus longue. Les prix appliqués ont été ceux décidés antérieurement par la commune.

A compter de 2020 la **Communauté de communes prévoit deux factures par an**, une sur estimation et l'autre au réel après relevé de compteur.

Le pôle eau potable et assainissement est joignable **pour toutes questions administratives** (telles que la facturation, les raccordements et transmission de documents, les demandes de diagnostic assainissement au :



Quelques rappels :

- **en cas de souci constaté sur le réseau ou sur votre branchement d'eau potable** (partie publique), merci de contacter le numéro d'astreinte : *03 89 25 36 48*
Il suffira d'y laisser vos coordonnées (n° de téléphone et commune et rue concernées) et la raison de votre appel. L'agent en charge vous contactera.
- **Pour votre départ (ou arrivée)**, les formulaires de déclaration pour la fermeture ou l'ouverture du service sont disponibles à la mairie ou à la communauté de communes Sundgau. »

Cordialement.